



APPEL DES FEDERATIONS ET ORGANISATIONS SYNDICALES

Alors que les personnels de la Sécurité sociale doivent comme tous les salariés faire face à une augmentation tous azimuts du coût de la vie (alimentation, électricité, etc...), le gouvernement prétend bloquer leurs salaires.

Le 4 janvier 2011, le président du COMEX avait déclaré que le maintien du 14^{ème} mois représentait un handicap dans les discussions avec le Ministère.

La remise en cause du 14^{ème} mois devait être le prélude à la disparition d'autres dispositions conventionnelles comme les jours RTT, le maintien de salaire en cas de maladie....

En refusant qu'on touche à la convention collective nationale, le personnel et les syndicats défendent à la place qui est la leur, la Sécurité sociale conquise pour garantir l'accès aux soins et à laquelle toute la population est attachée.

Le 8 février 2011, le personnel a répondu massivement à l'appel unitaire des fédérations CGT, FO, CGC, CFTC pour défendre la CCN, obtenir la revalorisation de leurs salaires et la création d'emplois.

La grève massive et le rassemblement à l'UCANSS ont contraint l'employeur à reculer et à retirer sa proposition de mensualisation du 14^{ème} mois. Mais l'UCANSS et le COMEX ne désarment pas, les acquis collectifs, les usages, les droits locaux sont attaqués de toute part, le temps partiel, les horaires variables, les accords RTT sont remis en cause.

Concernant les salaires, tandis qu'aucune mesure salariale n'était prévue pour l'année 2011, le COMEX/UCANSS a été obligé d'ouvrir une négociation sur la base d'une mesure collective concernant l'ensemble du personnel, alors que la volonté du gouvernement est d'accentuer l'individualisation des salaires.

Les fédérations et organisations syndicales considèrent que les 5 points sur chaque niveau de qualification obtenus par leur lutte, constituent une mesure d'attente sur la négociation à venir de la classification Employés et Cadres et qu'ils doivent être débloqués maintenant.

Les fédérations et organisations syndicales dénoncent la volonté du gouvernement de bloquer les salaires du personnel et d'interdire aux syndicats de défendre les revendications, en s'ingérant dans les relations codifiées dans la CCN.

La convention collective nationale, c'est l'unité des salariés de la Sécurité sociale, c'est l'unicité de la Sécurité Sociale, c'est la défense de toutes ses caisses, de tous ses organismes.

Le 5 avril, une nouvelle réunion paritaire sur les salaires se déroulera à l'UCANSS.

Les fédérations et organisations syndicales CGT, COFICT CGT, FO, SNFOCOS, CGC, SNPDOSS CGC exigent :

- L'augmentation de la valeur du point,
- Le déblocage des 5 points comme mesure d'attente sur la classification,
- L'arrêt des suppressions d'emplois et l'amélioration des conditions de travail,
- Le respect de la CCN, des accords et des usages collectifs.

Les fédérations et organisations syndicales CGT, COFICT CGT, FO, SNFOCOS, CFE/CGC, SNPDOSS CGC appellent tous les personnels à être dans l'action ce jour là (débrayages, assemblées générales, heures d'information) pour appuyer les revendications notamment par l'envoi massif de motions à l'UCANSS.